

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION n° 2017/01/24-10

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 24 janvier 2017, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

DÉCIDE :

OBJET : convention CNFM PACA-UNSA

Le conseil d'administration renonce à faire valoir la prescription quadriennale qui s'attache à la convention passée pour l'année 2010/2011 entre l'université de Nice Sophia Antipolis et Aix-Marseille Université visant à régulariser les frais engagés par l'École Polytech Nice Sophia Antipolis, Département Electronique, pour le compte du Pôle CNFM PACA et autorise son exécution.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 33

Fait à Marseille, le 24 janvier 2017


Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université